

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
07.87.28.52.88
www.iftes.com
contact@ct-iftes.com

N° de siren : 88439385100024
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

Les outils numériques pour les élus

L'ère digitale a pris le pas sur tous les aspects de nos vies et bien sûr de celle de nos concitoyens. L'aménagement numérique de notre territoire vise à équiper, au plus vite, l'ensemble de la France de métropole comme d'outre-mer, de réseaux internet performants et stables et pourtant quand il s'agit du fonctionnement de l'administration ou des missions d'élus la transition numérique se fait encore attendre.

C'est d'autant plus dommage qu'il existe un grand nombre d'outils capable de vous faciliter la vie, de vous permettre d'être plus efficace, mieux organisé, plus à l'écoute du terrain, davantage en contact avec votre équipe et informé de l'actualité.

Cette formation a pour objectif de vous présenter les outils disponibles, gratuits comme payants, de vous en expliquer le fonctionnement et l'intérêt.

Ce programme peut être réadapté selon vos besoins spécifiques.

- **Public** : Elus communal- Agent et cadre territorial

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référente pour des solutions de compensation au bon déroulement de votre formation.

- **Durée** : 7 Heures
- **Tarif** : 80€ de l'heure soit 560€ la journée

Prérequis :

- Connaissances de base sur le rôle de l'élu.
- Connaissances de base du droit des collectivités locales et des élections.
- Première expérience au contact des citoyens.

Modalités d'inscription :

- Éligible au droit individuel à la formation*
- Inscription via le budget votre collectivité*
- Inscription individuel*

Nous contacter :

Référente handicap : refhandicap@ct-iftes.com Ligne Direct : 09 77 19 76 04

Référente pédagogique : refpedagogie@ct-iftes.com Ligne Directe : 07.87.28.52.88

Référente logistique : reflogistique@ct-iftes.com Ligne directe : 06.11.36.96

Dispositif de suivi de l'exécution d'évaluation des résultats de la formation

- Questionnaire d'identification des besoins
- Convocation
- Attestation de participation
- Evaluation de la formation à l'issue de la journée.
- Evaluation de la formation à froid

Date de mise à jour : 10/08/2021

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
07.87.28.52.88
www.iftes.com
contact@ct-iftes.com

N° de siren : 88439385100024
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

Les objectifs de la formation :

- Découvrir les outils numériques de communication
- Découvrir les outils numériques de management d'équipe et de travail collaboratif.
- Découvrir les outils numériques de suivi des dossiers et de dialogue avec les citoyens.
- Découvrir les outils numériques de mesure et d'analyse du territoire.
- Découvrir les équipements pour mettre en œuvre votre stratégie de transition numérique.
- Comprendre les obligations légales des collectivités en matière de numérique.

Le contenu de la formation :

Les outils numériques de communication :

- Les nouveaux usages d'Internet.
- État des lieux des réseaux sociaux.
- Analyser l'opportunité de passer du papier au numérique pour certains supports de communication.
- Garantir sa bonne réputation sur Internet.
- Communication de crise.
- Valoriser l'action municipale.

Les outils numériques de travail collaboratif :

- Les applications de messagerie collaborative.
- Les outils de gestions de projet.
- Les outils de réunion virtuelle.

Les outils de dialogue avec les citoyens :

- Les outils de remontée des informations depuis le terrain.
- Les outils de participation citoyenne.
- L'accès au service public par le numérique.

Les outils d'analyse du territoire :

- Mesurer la satisfaction des citoyens
- Mesurer les usages de l'espace public
- Analyser les flux
- Garantir la sécurité

Les obligations légales des collectivités locales en matière de numérique :

- L'application du RGPD dans les collectivités locales
- Les obligations d'ouverture des données (Open Data)
- Les règles relatives à la communication des collectivités locales et des élus.

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
07.87.28.52.88
www.iftes.com
contact@ct-iftes.com

N° de siren : 88439385100024
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

Évaluation des acquis :

L'évaluation des acquis des stagiaires ayant suivi cette formation est mesurée grâce :

- À une pédagogie interactive
- Le traitement de cas pratique en cours de formation
- Des exercices et questionnaires en cours de formation
- Une évaluation à la suite de la formation

Financer votre formation :

1* – SUR LE BUDGET FORMATION DE VOTRE COLLECTIVITÉ

La loi a institué un droit à la formation pour chaque élu-es d'une collectivité.

Ce droit, individuel, est ouvert aux élu-es de toutes les collectivités locales et regroupements, sans restriction. L'élu-e détermine librement le thème, le lieu de la formation, l'organisme agréé qui le dispense, quel que soit son statut au sein de sa collectivité (majorité ou opposition). La mise en oeuvre du droit à la formation de l'élu-e s'inscrit dans le cadre du budget annuel et est obligatoire : de 2% minimum du montant total des indemnités de fonction allouées aux élu-es de la collectivité, et jusqu'à 20% de ce montant.

2* – SUR VOTRE DIF ELU-ES

Ouvert à tous les élu-es locaux depuis 2017, le Droit Individuel à la Formation (DIF) des Elu-es vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu-e, y compris les formations nécessaires à sa réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat.

Tous les élu-es locaux (indemnisés ou pas) bénéficient d'un DIF de 20h par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat. Le fond prend en charge le coût de la formation (frais pédagogiques) ainsi que les frais de déplacement et séjours sous certaines conditions. Les formations éligibles sont celles qui sont dispensées par un organisme de formation des élu-es agréé par la Ministère de l'Intérieur. La demande de financement via le DIF Elu se fait à l'aide d'un formulaire à remplir et à envoyer à la Caisse des dépôt et Consignation. Un délai de deux mois est nécessaire à l'étude de la demande.

[Formulaire Demande de financement DIF ELUS-v 2017-07.pdf \(caissedesdepots.fr\)](#)

[remboursement-frais-formation-metropole.pdf \(caissedesdepots.fr\)](#)

[Microsoft Word - Barème des frais DIF Elus-v 2020-05-13.docx \(caissedesdepots.fr\)](#)

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray
07.87.28.52.88
www.iftes.com
contact@ct-iftes.com

N° de siren : 88439385100024
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891